

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021



N° 90/2021

Le 16 décembre deux mil vingt et un à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 9 décembre 2021.

PRÉSENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Aubry, Mmes Coulon, Flagothier, MM. Rousseau, Lenoble, Mme Barre et M. Matron, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Choquet par Mme Dollez, M. Rauzier par M. Desmedt, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par Mme Brunet, M. Berthelot par M. Bourgeteau, Mme Konan par Mme Brunet, Mme Vigne par Mme Barre

ABSENT EXCUSÉ : M. Kwak.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Levée de prescription quadriennale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 53-II de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Considérant qu'un fonctionnaire affilié à la CNRACL peut solliciter la validation de service non titulaire,

Considérant qu'un fonctionnaire titularisé au plus tard le 01/01/2013 dispose d'un délai de 2 ans à compter de la notification de sa titularisation pour faire sa demande de validation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

AUTORISE la levée de prescription quadriennale afin que la commune prenne en charge les contributions CNRACL des agents rentrant dans ce dispositif.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise